

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



24 AVRIL 2019

N° 31

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE

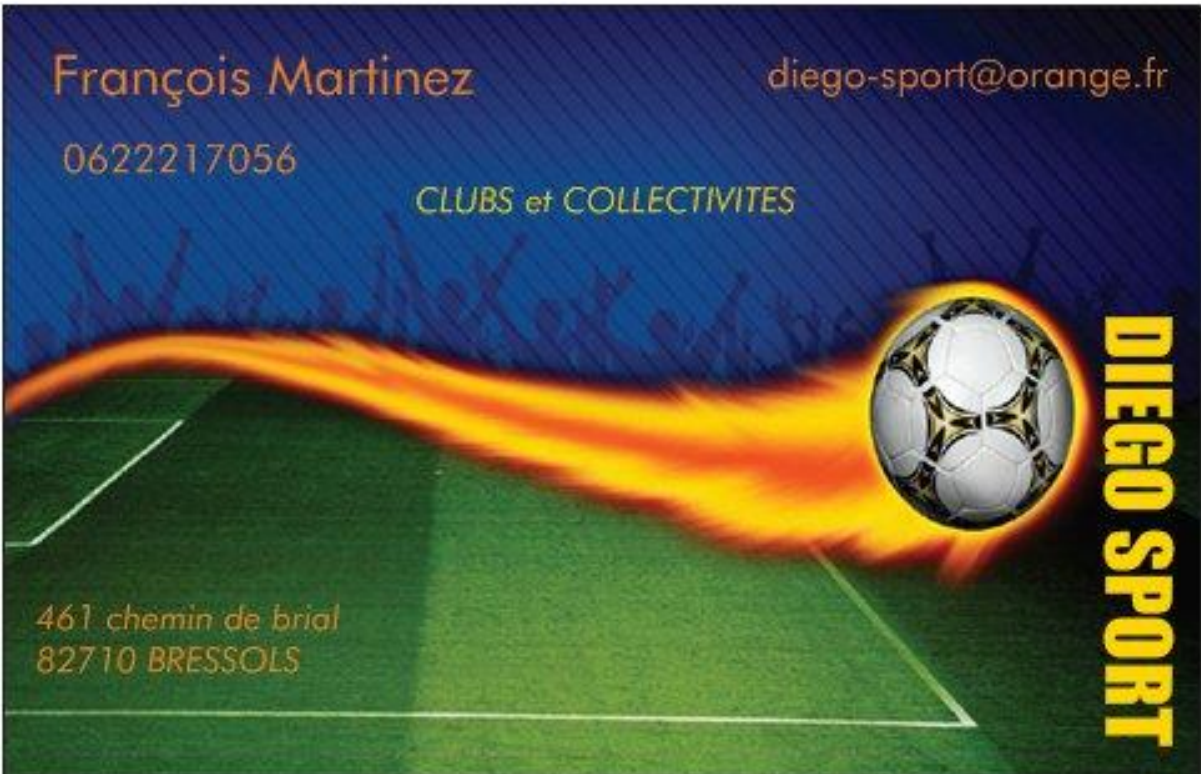


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 16,
- Sportivité semaine 16,
- Cagnotte Tortosa,
- Sanctions,
- Forfait Général,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier semaines 18 à 20.

SAISON 2018 - 2019

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 23 Avril 2019.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, MARTINEZ José, Marcel MARTINS et René SILHOL.

PENSE-BETE

① **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

② **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

③ **TARIFS**

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 36 €

Soit un total de 22 € par équipe, ou 44 € s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

 **Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

⑤ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑥ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑦ CONTROLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, **« une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait »**. Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité (numérique refusée)**, ou être en possession de sa licence de la saison dernière. **Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

③ RESPECT COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission, en particulier lorsque l'équipe se « déplace » sur le terrain de son adversaire. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club visiteur** doit jouer avec l'une des deux couleurs qu'il a **déclarées** auprès de la commission, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

Lorsque le Club visiteur est en conformité avec le règlement, c'est-à-dire qu'il joue avec l'une des deux couleurs qu'il a déclarées auprès de la commission, le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les eux équipes.

⑨ SANCTIONS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

En cas de doute, contactez Jean-Claude LECRU à la Commission.

① ① RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

① ① PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

① ② INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

① ③ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le **lundi suivant** la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

① ④ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande réglementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre** sur le bulletin officiel, **avant midi**.

① ⑤ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11-B-2 : Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, doit **téléphoner** le résultat de la rencontre à la commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. Des **pénalités** sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

INFORMATIONS LICENCES

VOUS NE POUVEZ PLUS FAIRE DE DEMANDES DE LICENCE.

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :



MODIFICATION DES CARTONS LICENCES :

C'EST LA CARTE DE GAUCHE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « *EXEMPLAIRE ADHERENT* » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

RAPPEL

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

ALTRAN FOOT : jusqu'au 28/05 (1 joueur),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

AC2L : à partir du 13/11 (04 joueurs) et à partir du 12/03 (4 joueurs),

ALTRAN FOOT : à partir du 04/12 (1 joueur),

USEMA COLOMIERS : à partir du 30/10 (2 joueurs),

AGATE FC : à partir du 20/11 (1 joueur),

LES FOOT FURIEUX: à partir du 06/11 (2 joueurs),

LES SHADOCKS DE SEILH : à partir du 30/10 (4 joueurs),

AS MATRA : à partir du 20/11 (1 joueur),

SB SPORT : à partir du 04/12 (1 joueur), à partir du 22/01 (1 joueur) et à partir du 19/02 (1 joueur),

SHAKHTAR TOLOSA: à partir du 04/12 (2 joueurs).



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES: (disqualification)

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

RESULTATS

SEMAINE 16 DU 15/04 /19 AU 19/04/19

Division : Excellence – Journée 16 retour

MECAPROTEC FC	2	-	3	ATHLETICO TOLOSA B	
ASEAT	5	-	1	USEMA COLOMIERS	
FC POTO	1	-	4	SHADOCKS SEILH	
AJ SAINT EXUPERY	4	-	1	PASPORT	

Exempt: LES FOOT FURIEUX

Division : Promotion Excellence – Journée 16 retour

FA ROQUES	3	-	4	MISTRAL P.L.	
O. TOULOUSE	6	-	1	FONBO FC	
AS ST LOUP CAMMAS	5	-	1	ATHLETICO TOLOSA A	
ALTRAN FOOT	0	-	1	ASC CNES	

Exempt: SHAKHTAR TOLOSA








Division : Honneur – Journée 16 retour

AS MATRA	0	-	3	FORZA VIOLA FC	
SB SPORT FC	0	-	10	DYNAMO FC	
IO TEAM	6	-	0	NEW TEAM	
ASCA	0	-	5	LES VIEIL. CANAILLES	

Exempt: TOULOUSE SA

Division : Promotion Honneur – Journée 16 retour

AC2L	0	-	3	US AERO FOOT	F
AGATE FC	6	-	0	SOPRA STERIA FOOT	
O. MECAHERS	0	-	3	US CAF	F
TOLOSA FOOT SYSTEM	1	-	2	AS DRT	
ATHLETICO TOLOSA C	2	-	2	CPAM	

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 16

QUATRE sorties temporaires, **QUATRE** avertissements et **DEUX** exclusions (dont une pour deux cartons) pour **15** rencontres arbitrées.

CAGNOTTE « TORTOSA »

Une délégation de plus de 100 sportifs FSGT-OCITANIE participera aux Jeux Mondiaux qui auront lieu à Tortosa en Espagne la première semaine de Juillet. A cette occasion, pour aider les participants, une cagnotte a été mise en place :

<https://www.leetchi.com//fr/c/rGGEV34r>

Nous comptons sur votre générosité.

SANCTIONS

Rencontre ASEAT / USEMA COLOMIERS du 16/04/19 – Excellence – Journée 16 retour :

Pour " *BIOUSCULADE D'UN ADVERSAIRE* "

– EXCLUSION –

THOMAS Brice, licence n°181274, (USEMA COLOMIERS)

- suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.

Rencontre AJ SAINT EXUPERY / PASPORT du 17/04/19 – Excellence – Journée 16 retour :

Pour " *ENERVEMENT* "

– SORTIE TEMPORAIRE –, puis

Pour " *TACLE IRREGULIER* "

– AVERTISSEMENT –

Soit 2 (deux) sanctions au cours de la rencontre,

Ce qui entraîne (**ART 32 – §B – g**),

– EXCLUSION –

BARON Yoni, licence n°55673730, (PASPORT)

- Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.

FORFAIT GENERAL

Le club AC2L ayant des difficultés d'organisation, déclare FORFAIT GENERAL pour le reste de la saison. Clubs de Promotion Honneur prenez-en note.

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 19 DU 06/05/19 AU 11/05/19

Coupe Occitane : Finale

ATHLETICO TOLOSA B O.TOULOUSE ou
ALTRAN FOOT

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « **A définir** » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain stabilisé de La ramée: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.

SEMAINE 18 DU 29/04/2019 AU 03/05/2019

TREVE

SEMAINE 19 DU 06/05/2019 AU 11/05/2019

Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin : 1/2 finale

MECAPROTEC FC	AS ST LOUP CAMMAS	Muret Auriol	Lu 06/05	20h00
AGATE FC	SHADOCKS SEILH	Stadium Taton Synthé	Je 09/05	20h00

Coupe de Printemps : 1/2 finale

TOULOUSE SA	USEMA COLOMIERS	La Ramée Synthé	Ve 10/05	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	CPAM	Stadium Taton Synthé	Lu 06/05	20h00

Coupe Occitane : Finale

ATHLETICO TOLOSA B	O. TOULOUSE ou ALTRAN FOOT	La Ramée Synthé	Sa 11/05	15h00
---------------------------	---------------------------------------	------------------------	-----------------	--------------

RATTRAPAGE

Division : Promotion Excellence – Journée 15 retour (du 09/04/19)

FONBO FC	ASC CNES	R. Barran	Ma 07/05	19h45
----------	----------	-----------	----------	-------

SEMAINE 20 DU 13/05/2019 AU 17/05/2019

Division : Excellence – Journée 17 retour

ATHLETICO TOLOSA B	ASEAT	La Ramée Hb	Ma 14/05	19h45
LES FOOT FURIEUX	FC POTO	La Ramée Hb	Lu 13/05	19h45
SHADOCKS SEILH	PASPORT	Seilh Synthé	Ve 17/05	20h45
AJ SAINT EXUPERY	MECAPROTEC FC	Sordelo Hb	Me 15/05	19h45

Exempt: USEMA COLOMIERS

Division : Promotion Excellence – Journée 17 retour

FONBO FC	ALTRAN FOOT	M. Cerdan St.	Lu 13/05	19h45
SHAKHTAR TOLOSA	O. TOULOUSE	Lardenne Synthé	Me 15/05	19h45
MISTRAL P.L.	ATHLETICO TOLOSA A	La Ramée Synthé	Je 16/05	19h45
ASC CNES	FA ROQUES	La Ramée Synthé	Ma 14/05	19h45

Exempt: AS ST LOUP CAMMAS

Division : Honneur – Journée 17 retour

FORZA VIOLA FC	SB SPORT FC	Stadium Taton Synthé	Je 16/05	20h00
TOULOUSE SA	IO TEAM	La Ramée Synthé	Ve 17/05	19h45
LES VIEIL. CANAILLES	NEW TEAM	R. Barran	Ma 14/05	19h45
ASCA	AS MATRA	Beaupuy	Me 15/05	20h15
<i>Exempt.</i> DYNAMO FC				

Division : Promotion Honneur – Journée 17 retour

TOLOSA FOOT SYS.	US AERO FOOT	Sordelo Hb	Je 16/05	19h45
AS DRT	AGATE FC	Sordelo St.	Me 15/05	19h45
ATHLETICO TOLOSA C	US CAF	Stadium Taton Synthé	Lu 13/05	20h00
O. MECAHERS	SOPRA STERIA FOOT	Sordelo St.	Je 16/05	19h45
<i>Exempt.</i> CPAM				